

Generali Espace Lux Vie France

Fiche Info



Generali Luxembourg S.A. | Tél. : +352 27 86 26 20 | contact@generalix.lu | www.generali.lu

TYPE DE PRODUIT	Contrat d'assurance vie individuel avec garanties décès facultatives
DROIT APPLICABLE	Droit français
LANGUE	Française
SOUSCRIPTEUR	Personnes physiques, résidentes fiscales françaises
DURÉE	Durée viagère ou durée déterminée, au choix du souscripteur
DEVISE DE RÉFÉRENCE	EUR

VERSEMENTS

VERSEMENT INITIAL	Min. 500.000,- € Min. 10.000,- € par support d'investissement si investissement dans Fonds Général, Fonds Externes ou Fonds Internes Collectifs Min. 250.000,- € par Fonds Interne Dédié Min. 250.000,- € par Fonds d'Assurance Spécialisé
VERSEMENTS LIBRES	Possibles à tout moment Min. 20.000,- € par Fonds Interne Dédié Min. 100.000,- € par Fonds d'Assurance Spécialisé Min. 10.000,- € par support d'investissement si investissement dans Fonds Général, Fonds Externes ou Fonds Internes Collectifs
MODE DE VERSEMENT	Uniquement par virement bancaire depuis le compte du souscripteur / le compte-joint des co-souscripteurs

INVESTISSEMENT

SUPPORTS D'INVESTISSEMENT	Les versements peuvent être investis dans l'ensemble des supports d'investissement suivants (sous réserve du respect des min. d'investissement) : - Fonds Général - Fonds Externes - Fonds Internes Dédiés - Fonds Internes Collectifs - Fonds d'Assurance Spécialisés
INVESTISSEMENT PENDANT LE DÉLAI DE RENONCIATION	Les versements, nets de frais, sont investis directement dans le ou les supports d'investissement choisis par le souscripteur

DISPONIBILITÉ DE L'ÉPARGNE

RACHAT PARTIEL	Possible à tout moment Montant d'un rachat partiel : min. 10.000,- € Solde du contrat après un rachat partiel : min. 10.000,- € Solde par support d'investissement après un rachat partiel : min. 10.000,- € excepté pour le Fonds Interne Dédié (min. 250.000,- €)
RACHAT TOTAL	Possible à tout moment

RÉORIENTATION DE L'ÉPARGNE

ARBITRAGES	Possibles à tout moment Min. 10.000,- € par support d'investissement excepté pour le 1 ^{er} investissement dans un Fonds Interne Dédié (min. 250.000,- €) et Fonds d'Assurance Spécialisé (min. 250.000,- €) Solde par support d'investissement après arbitrage : min. 10.000,- € excepté pour le Fonds Interne Dédié (min. 250.000,- €)
------------	---

FRAIS DU CONTRAT

FRAIS D'ENTRÉE	Max. 4,5 % de chaque versement
FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE	Frais en fonction du support d'investissement : - Fonds Général : max. 0,90 % des réserves - Fonds Externes : max. 1,50 % des réserves - Fonds Internes : max. 2 % des réserves
FRAIS DE RACHAT	N/A
FRAIS D'ARBITRAGE	Max. 0,50 % des sommes arbitrées